

Appel à projets

Cahier des charges

Ateliers

Bienvenue à la retraite

2025

Actions collectives de prévention

Le dossier de demande dûment complété doit être transmis à la CARSAT Auvergne, **avant le 8 décembre 2024 minuit**, par courriel aidescollectives@carsat-auvergne.fr

Les projets débiteront à partir du **2 janvier 2025**.

Vous pouvez contactez la **personne référente** :

Aimane El Gharchi

aimane.el-gharchi@carsat-auvergne.fr

04 73 42 85 54

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Objectifs	4
3. Public cible.....	4
4. Territoires d'intervention.....	5
5. Modalités d'intervention	6
6. Mise en œuvre des ateliers.....	8
7. Critères d'éligibilité	8
8. Evaluation	9
9. Modalités d'attribution des financements	9
10. Informations pratiques	10
11. Annexes.....	10

1. Contexte

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 est venue réaffirmer l'ambition de la branche retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie grâce notamment au développement et au renforcement des partenariats à l'échelon national et local, en interbranche et en inter régimes.

Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation sont modifiés. C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et des rythmes de vie. Le passage à la retraite a été identifié par le Comité « Avancée en âge » comme « *un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif, et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler très en amont certaines situations de fragilités* ».

Pour accompagner les prés et nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, sans infantilisation, de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies ; de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, l'Assurance retraite et ses partenaires inter régimes ont souhaité déployer une approche innovante de design social, fruit des attentes formulées par les publics cibles et les professionnels.

Afin de déployer l'offre « Bienvenue à la retraite » sur les territoires, la Carsat Auvergne lance un appel à projets répondant aux enjeux stratégiques suivants :

- S'inscrire dans les objectifs majeurs de l'offre action sociale en renforçant l'accompagnement des futurs et nouveaux retraités au moment du passage à la retraite,
- Proposer une action dédiée autour du passage à la retraite, notamment dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et l'accompagnement des futurs retraités fragilisés,
- Moderniser les approches pédagogiques dans les actions collectives et ancrer « Bienvenue à la retraite » comme porte d'entrée aux ateliers du bien-vieillir.

2. Objectifs

- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.
- Permettre aux futurs et jeunes retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral, et également de maintenir leur lien social.

L'atelier « Bienvenue à la retraite », parce qu'il cible les futurs et jeunes retraités, constitue la porte d'entrée dans le parcours « Bien vieillir » et doit donner envie aux participants de découvrir d'autres ateliers de l'offre inter-régime :



3. Public cible

Les ateliers Bienvenue à la Retraite s'adressent aux :

- Actifs, à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite. Une attention particulière devra être apportée aux publics identifiés comme fragiles (socialement ou économiquement). Les publics reconnus inaptes dans leur travail restent une priorité.
- Nouveaux retraités, partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes, vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et en priorité les publics en situation d'isolement social et géographique.

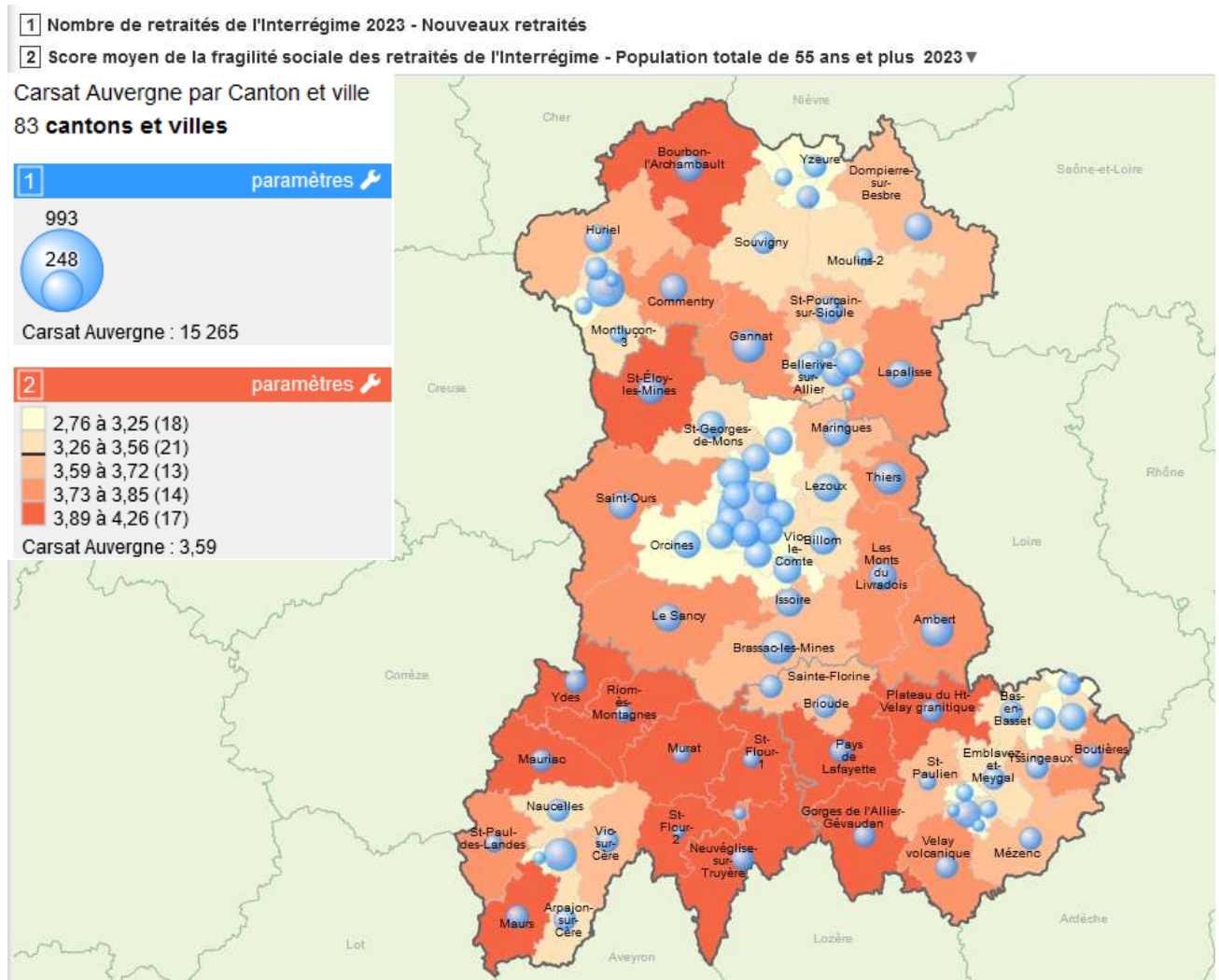
Les participants qui le souhaitent peuvent être accompagnés de leur conjoint ou d'un proche dans la mesure où ce dernier est à la retraite.

4. Territoires d'intervention

L'un de nos objectifs est de cibler les publics fragiles identifiés sur des territoires prioritaires d'intervention. Ceci passe par la collaboration avec des opérateurs situés de préférence sur ces territoires, afin qu'ils puissent déployer les ateliers localement. Ci-dessous la répartition des ateliers que nous souhaitons atteindre sur les 4 départements de l'Auvergne :

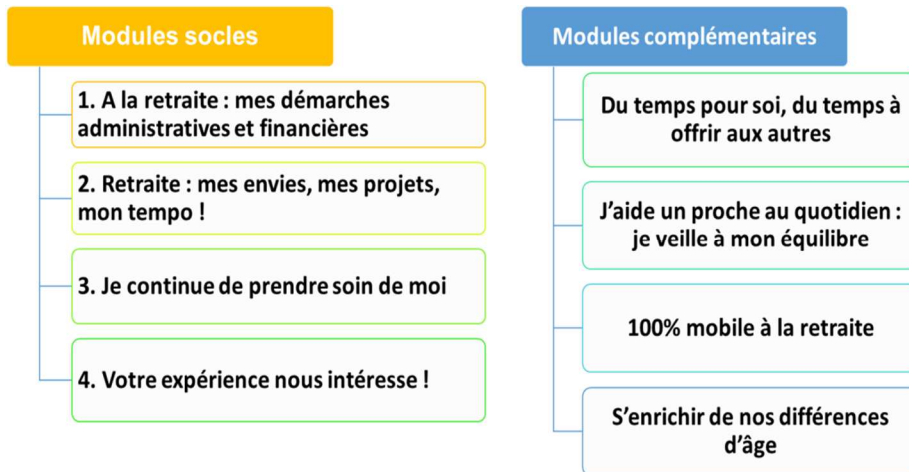
Département	CANTAL	HAUTE LOIRE	ALLIER	PUY DE DOME
Population ciblée	11%	18%	26%	45%
Nombre d'ateliers BAR	4	6	9	15

La carte, ci-dessous, correspond au nombre de nouveaux retraités de l'inter-régime en 2023 et le score moyen de la fragilité sociale des retraités de l'inter-régime de 55 ans et plus :



5. Modalités d'intervention

En mettant en place les ateliers Bienvenue à la Retraite, les opérateurs répondront aux **4 modules socles obligatoires** et **minimum 2 modules complémentaires au choix** :



Le contenu des modules est détaillé dans le référentiel « Bienvenue à la retraite » (*en annexe*).

L'opérateur a la liberté sur le choix de la modulation des séances **sous réserve que le contenu du référentiel de chacun des modules soit respecté**.

Le parcours s'adresse à un groupe de **10 à 12 personnes**, qui va suivre l'ensemble des séances. Un minimum de 8 participants par atelier est requis afin de prioriser les échanges et les partages d'expériences au sein du groupe.

Pour les participants non encore retraités, la Carsat Auvergne propose d'animer **un webinaire, correspondant au module 1**, qui pourra être inclus dans votre atelier ou en complément de l'atelier. Plusieurs créneaux sont disponibles de **14h à 16h** :

- **19 mars,**
- **17 avril,**
- **27 mai,**
- **26 juin 2025.**

Thématiques des modules:

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme **d'ateliers collectifs intégrant les 4 modules socles suivants** :

Module 1 : À la retraite : mes démarches administratives et financières : Les revenus ; les démarches administratives, la sensibilisation aux démarches en ligne, les relais locaux, etc.

Module 2 : « Retraite : mes envies, mes projets, mon tempo ! » : La représentation du passage à la retraite, la gestion du temps, les activités culturelles et artistiques, le bénévolat, nouveau mode de vie, nouveaux besoins liés à l'habitat, etc.

Module 3 : « Je continue de prendre soin de moi » : La prévention santé, l'activité physique, la nutrition, les approches alternatives et complémentaires à la médecine traditionnelle, l'émergence de nouveaux besoins, etc.

Module 4 : « Je continue de prendre soin de moi » : Bilan collectif et participatif : faire le point sur les apports essentiels, les thématiques moins bien appréhendées, les activités de proximité, bons plans et bonnes pratiques à partager, comment garder le lien par la suite : le susciter sans contrainte, etc.

L'atelier devra également répondre à **au moins 2 modules complémentaires** aux choix :

« Du temps pour soi, du temps à offrir aux autres » : État des lieux du bénévolat, droits et devoirs du bénévole, les différentes ressources, etc.

« J'aide un proche au quotidien : je veille à mon équilibre » : Le rôle de l'aidant, les dispositifs d'aide financière et de répit, les différentes ressources, les acteurs locaux, etc.

« 100% mobile à la retraite » : Les moyens de transport durables, les points de vigilance, les bons réflexes quand on part en voyage, découvrir son environnement immédiat, etc.

« S'enrichir de nos différences d'âge » : Le regard sur l'âge, les bénéfices de l'intergénérationnel, grandes typologies d'habitats intergénérationnels, les activités autour de chez soi, présentation des initiatives remarquables, etc.

6. Mise en œuvre des ateliers

Les ateliers devront être en **présentiels**.

L'opérateur cible la commune, il a en charge la recherche de la salle et la concertation avec les acteurs locaux, l'animation des ateliers ainsi que la planification et la composition des groupes.

Communication :

L'opérateur a la charge de la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior en coordination avec les relais locaux pour la constitution des groupes. Il est également responsable de la publication de ses actions sur le **Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS)** pour qu'elle soit valorisée sur le portail : <https://www.pourbienvieillir.fr/>

La Carsat Auvergne vient en appui pour transmettre des mailings aux jeunes retraités sur le territoire de mise en œuvre de l'action afin de soutenir les opérateurs dans la mobilisation du public cible.

Tous les ateliers Bienvenue à la retraite devront avoir commencés avant le 31/12/2025.

7. Critères d'éligibilité

Le projet présenté doit répondre aux exigences du référentiel national inter-régime « Bienvenue à la retraite » (*voir en annexe*), notamment en termes de :

- Publics cibles
- Forme et contenu,
- Organisation et outils pédagogiques innovants,
- Profil et qualification de l'intervenant
- Respect et utilisation de la charte graphique du bien-vieillir

Une attention particulière est accordée aux projets :

- Proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes pour constituer les groupes.
- Proposant des ateliers sur les territoires recensés fragiles via l'observatoire des fragilités.

8. Evaluation

L'évaluation de l'atelier est réalisée en trois temps :

Au début du parcours, 1^{ère} séance :

- **Questionnaire T0** : annexe 2 du référentiel Bienvenue à la retraite, à saisir sur Web Report 2.0.

En fin de parcours :

- **Questionnaire T1** : annexe 3 du référentiel Bienvenue à la retraite, à saisir sur Web Report 2.0.

Après l'atelier (à nous faire parvenir **au plus tard le 15/03/2026**) :

- **Bilan quantitatif et qualitatif** du projet (communiqué avec la convention).
- **Bilan financier** (communiqué avec la convention).

9. Modalités d'attribution des financements

La Carsat Auvergne peut financer l'action dans le cadre du présent appel à projets jusqu'à 100% du projet à hauteur de **3000 €**, **par atelier** composé des quatre modules socles et de deux modules complémentaires. Les dossiers de candidature (*voir modèle en annexe*) pourront cependant présenter un plan de financement prévoyant un cofinancement du projet (subventions inter régime, conférences des financeurs de la perte d'autonomie, autres acteurs institutionnels...). Il est possible pour l'opérateur d'aller chercher un co-financement si le coût de l'atelier est supérieur.

Une prise en charge à **hauteur maximum de 500€ par atelier** peut être envisagée, pour les moments de **convivialité** (goûters/repas) s'ils répondent à un objectif pédagogique ou pour une action **mobilité**.

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

Un versement de 50 % du financement est attribué dès la signature de la convention entre porteur du projet et la Carsat Auvergne. Le reste du financement est attribué après réception :

- Du tableau de présence,
- Des questionnaires T1 et T0,
- Du bilan quantitatif et qualitatif,
- Du bilan financier et des factures de convivialité et/ou de mobilité si concerné.



10. Informations pratiques

Les opérateurs répondent à l'appel à projets en précisant la programmation des ateliers qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre par département (voir dossier de candidature).

Un webinaire questions/réponses vous est proposé le **12 novembre 2024 de 14h30 à 15h30** sur inscription par mail aimane.el-gharchi@carsat-auvergne.fr.

11. Annexes

- Référentiel « Bienvenue à la retraite »
- Dossier de candidature